



Coût d'impression : 30 cts - Prix de vente : de 30 à 50 cts

OUVREZ-MOI

N° 1 - automne 2002



- Repensons la lutte
- Sarkozy à la matraque
- Le FN
- Sommet de Johannesburg
- Toi qui est né libre

hypothèse, un contre pouvoir ne devrait-il pas utiliser une structure plus proche de ces derniers ? Aujourd'hui, que ce soient les entreprises ou l'armée, le système ne tient plus seulement sur une hiérarchie verticale comme nous la connaissons dans notre république. Il fonctionne comme un réseau de façon transversale, avec des entités assez petites pour pouvoir être détruites (ou noyauté) sans pour autant mettre en péril la solidité de l'édifice. Ce concept a été admirablement mis en œuvre pour réaliser le réseau planétaire qu'est Internet. Plus de 50% du réseau peut être détruite ou infecté par des virus sans que les communications soient coupées. Dans le domaine des réseaux une autre expérience est extrêmement révélatrice : Pour organiser des teufs, les raveurs utilisent des méthodes logistiques qui permettent d'empêcher toute récupération par les services de sécurité. L'organisation se fait de façon transversale. Chacun est en contact avec plusieurs autres tribus pour permettre à l'information de circuler de toute façon.

La méthode de contestation est alors, elle aussi, également remise en question. Il y a aujourd'hui des bobos, des ouvriers, des concepteurs de pub, des hommes politiques, des universitaires qui sont tous tout autant critiques vis à vis du système. Chacun à ses méthodes,

Il y a des bobos,
des ouvriers,
des concepteurs de pub,
des hommes politiques,
des universitaires
qui sont tous critiques
vis à vis du système

ses points noirs. Chacun veut attaquer à sa manière. Comment tout ce monde pourrait-il s'entendre ? L'idée serait alors de laisser chacun à ses tentatives de réflexions tout en échangeant l'information, en s'épaulant pour mener au succès des initiatives unilatérales (le mot est à la mode). Sinon, combien de temps resterons-nous encore avec nos luttes intestines à nous demander s'il faut utiliser les termes de classes, de gauchisme(s), d'impérialismes ? Plutôt que de discuter, agissons ! (j'ai bon dos...)

Une autre problématique est celle des alternatives. Qui, dans ce vaste monde, a une alternative sérieuse à proposer ? Que ce soient les écologistes ou les fondamentalistes islamiques en passant par d'autres sectaristes, les alternatives ne satisfont jamais plus d'une petite catégorie de personnes qui passent leurs soirées en débats souvent stériles dans des AG tenues par des intellectuels bien pensant.

Pensons donc la lutte autrement. Non par ses buts mais par ses actions. Tous les moyens ne sont pas bons pour arriver à ses fins mais ils sont tous bons pour attaquer un problème. Pourquoi fustigeons-nous aujourd'hui la violence ? Par soucis de pensée unique, cette pensée unique que nous critiquons chez d'autres ? La question devrait être : quelle violence

fustigeons-nous aujourd'hui ? Si le système change un jour (ce qui n'est pas gagné) sans doute cela proviendrait-il d'une crise majeure (catastrophe, révolte, coup d'état, ...). Peut-on imaginer cette crise sans violence ? Voici un exemple de pensées que peut avoir le non-violent que je suis face aux critiques des bien-pensants de nos manifestations et autre happening. Un autre exemple : d'après des analyses récentes, jamais une grève générale n'a été lancée par un syndicat ou mouvement structuré, elles ont toujours débuté par des mouvements spontanés. Ensuite, les organisations étaient là avec leurs outils pour aider les grévistes. Aujourd'hui la multitude des petites organisations a une force potentielle incomparable si elles s'épaulent. Applaudissons les initiatives et restons sur une expectative pleine d'espoir.

Ainsi, redéfinissons l'échange entre les différents groupes et groupuscules du mouvement critique qui gonflent lentement de Seattle à Evian en passant par Gène. Et s'il vous plaît ! Arrêtons de nous battre pour la couleur d'une affiche. Ne discutons pas du côté festif ou non d'une manifestation, d'un forum social. Les initiatives transformeront le mouvement. Et puis ? Doit-on toujours connaître d'avance le déroulement d'un événement ?

A. L.



Sarkozy à la matraque

LE MONDE DU 27 SEPTEMBRE 2002

Le projet dépasse largement sa feuille de route, bien que le gouvernement ait affirmé d'emblée son choix d'une politique sécuritaire. En étendant les moyens de la police tout au long de la procédure pénale, il consacre en effet le triomphe des orientations du ministère de l'intérieur, qui a repris les propositions du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). Fait inhabituel pour un projet qui touche au code pénal, l'architecture globale a été élaborée place Beauvau, le ministère de la Justice n'ayant été qu'associé à la réflexion.

Le régime dérogatoire des gardes à vue, pour le moment réservé au trafic de stupéfiants ou au terrorisme et qui permet de retenir une personne 96 heures d'affilée contre 48 heures en général, serait étendu aux cas de criminalité organisée.

Ainsi du doublement de la durée de l'enquête de flagrance de huit à seize jours. Les enquêtes dites de flagrance constituent en effet le cadre procédural le plus léger pour que la police conduise des investigations. Ouvertes sur l'initiative de la police, elles ne sont soumises qu'à un contrôle formel du parquet tout en permettant des moyens de coercition importants, comme les perquisitions. Le projet du gouvernement étend d'ailleurs les possibilités de perquisitions de nuit ou sans le consentement de la personne, ainsi que la mise sur écoutes téléphoniques, qui ne sont aujourd'hui autorisées que dans le cadre d'une instruction.

Tous fichés

Policiers et gendarmes pourront désormais inscrire des informations nominatives sur les personnes mises en cause dans le cadre d'enquêtes et de procédures judiciaires. Ces données devront être effacées en cas de décès, de relaxe ou d'acquiescement. Voilà qui devrait en tout cas « booster » considérablement le fichier des « bien connus des services de police », comme on dit dans les commissariats et dans les tribunaux. Selon le Syndicat de la magistrature, « à terme, avec la politique de "tolérance zéro", quinze millions de personnes seront fichés ».

LIBERATION DU 23 OCTOBRE 2002

LE GOUVERNEMENT ELARGIT LES DATES D'OUVERTURE DE LA CHASSE ...



Le texte étend les motifs pour lesquels les autorités administratives pourront accéder aux fichiers. Cela concerne notamment le recrutement de personnels dans des secteurs sensibles, comme celui de la défense, ou bien le traitement des demandes de nationalité.

► Empreintes génétiques. Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), limité à l'origine aux infractions sexuelles, puis étendu par la loi du 15 novembre 2001, voit son champ d'application encore élargi aux délits de violence contre les personnes et les biens, passibles d'au moins trois ans de prison. En dehors des personnes condamnées, le Fnaeg pourra conserver les empreintes des personnes contre lesquelles il existe « une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner » qu'elles sont les auteurs de l'infraction.

LIBERATION DU 23 OCTOBRE 2002

A gros mots, grosse sanction

Certains vont devoir surveiller leur langage. Surtout ceux pour qui des expressions comme « je vais te crever » ou « je vais te fumer » font partie du vocabulaire usuel. Pour être sanctionnée, une menace contre les

dépositaires de l'autorité publique ou chargés d'une mission de service public (2) n'aura plus besoin, comme aujourd'hui, d'être « réitérée ou matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet ». Une seule parole d'intimidation suffira pour encourir deux ans de prison et 30000 euros d'amende (cinq ans et 75000 euros en cas de « menace de mort »). Et la liste des personnes protégées s'étend. Aux gardiens d'immeuble et surtout aux familles de toutes ces

personnes ou à « toute autre personne vivant habituellement à leur domicile ».

Article 21

Le premier alinéa de l'article 433-3 du code pénal est ainsi rédigé :

« Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 _ d'amende la menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens proférée à l'encontre d'un magistrat, d'un juré, d'un avocat, d'un officier public ou ministériel, d'un militaire de la gendarmerie, d'un fonctionnaire de la police nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire, de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ou à l'encontre du conjoint, des ascendants et des enfants de cette personne, ou de toute autre personne vivant habituellement à son domicile. La peine est portée à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 _ d'amende lorsqu'il s'agit d'une menace de mort ou d'une menace d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes;

« Les mêmes dispositions sont applicables aux mêmes menaces proférées à l'encontre des gardiens assermentés d'immeubles ou de groupes d'immeubles. »

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

NOR : INTX0200145L/R1

PROJET DE LOI

LE MONDE DU 24 OCTOBRE 2002

LIBERATION DU 23 OCTOBRE 2002

Boucs émissaires

Mendiants sur la sellette

En apparence, il y a la volonté de punir ceux qui exploitent les mendiants. Le malheur, c'est que le texte du projet de loi est si flou qu'à peu près tous les cas de mendicité pourront être punis. Ainsi, «le fait de ne pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie, tout en étant en relation habituelle» avec un ou des mendiants, est «assimilé à une exploitation» et coûtera trois ans de prison et une amende de 45 000 euros. Même peine pour ceux qui «tirent profit de la mendicité d'autrui» ou en partagent les bénéfices. Ce qui peut s'appliquer aux clochards qui partagent une chambre d'hôtel. De même, sur qui va tomber la sanction de six mois de prison et 3 750 euros d'amende pour ceux qui mendient «sous la menace d'un animal dangereux»? Beaucoup de jeunes routards, désargentés, sans famille ni domicile, possèdent des chiens, et la notion de menace est plus que subjective. Le but est-il d'envoyer tous les zonards en prison et leurs chiens à la SPA?

► **Squatteurs.** L'incrimination contre les occupants « sans droit ni titre » d'un logement est abandonnée. Alors que l'avant-projet de loi transmis au Conseil d'Etat prévoyait une peine de six mois de prison contre eux, le gouvernement renonce à cette disposition dénoncée par Droit au logement et la plupart des associations de lutte contre l'exclusion.

LE MONDE DU 24 OCTOBRE 2002

LA VIE EN BLEU...



► **Prostitution.** Une série de mesures répressives contre la prostitution est inscrite dans les « Dispositions relatives à la tranquillité et à la sécurité publique ». La loi transforme le racolage, infraction jusque-là sanctionnée d'une contravention de 5^e classe, en un délit passible de prison. « Le fait, par tout moyen, y compris par sa tenue vestimentaire ou son attitude, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. » Le montant de l'amende a été réduit de moitié par rapport à la version du projet de loi transmis, le 3 octobre, au Conseil d'Etat (Le Monde du 22 octobre).

Les prostituées, pour la première fois depuis 1975, s'organisent au niveau national, soutenues par les associations catholiques, féministes ou de lutte contre le sida, qui dénoncent «le retour non pas à l'ordre moral mais à l'ordre policier».

Etrangers en sursis

Encore du flou. On pourra renvoyer dans son pays l'étranger, muni d'un visa, dont le comportement a «constitué une menace pour l'ordre public». Une notion vague qui pourrait toucher les sans-papiers qui, par leurs manifestations, auraient «menacé l'ordre public».

LIBERATION DU 23 OCTOBRE 2002

Un projet qui ramène à Napoléon

Vagabondage et mendicité étaient réprimés en 1810.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

NOR : INTX0200145L/R1

PROJET DE LOI

pour la sécurité intérieure

Art 22 : RÉUNION HALL D'IMMEUBLE :

La loi de sécurité quotidienne réprime déjà la réunion dans les cages d'escalier et hall d'immeuble, cette disposition vient donc durcir le régime à l'égard des jeunes

* Art. L. 126-2. - Les voies de fait ou la menace de commettre des violences contre une personne, ou l'entrave apportée, de manière délibérée, à l'accès et à la libre circulation des personnes, ou du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté, lorsqu'elles sont commises en réunion de plusieurs auteurs ou complices, dans les entrées, cages d'escaliers ou autres parties communes d'immeubles collectifs d'habitation, sont punies de deux mois d'emprisonnement et de 3 000 euros d'amende. *

Article 47

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon, les voies de fait ou la menace de commettre des violences contre une personne, les bruits ou tapages diurnes ou nocturnes, ou l'entrave apportée, de manière délibérée, à l'accès et à la libre circulation des personnes, au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté, ou à la tranquillité des lieux, lorsqu'ils sont commis en réunion de plusieurs auteurs ou complices, dans les entrées, cages d'escaliers ou autres parties communes d'immeubles collectifs d'habitation sont punies de six mois d'emprisonnement et de 7 500 d'amende.

le PREMIER ministre ...



Présente le nouveau Gouvernement ...

Le FN

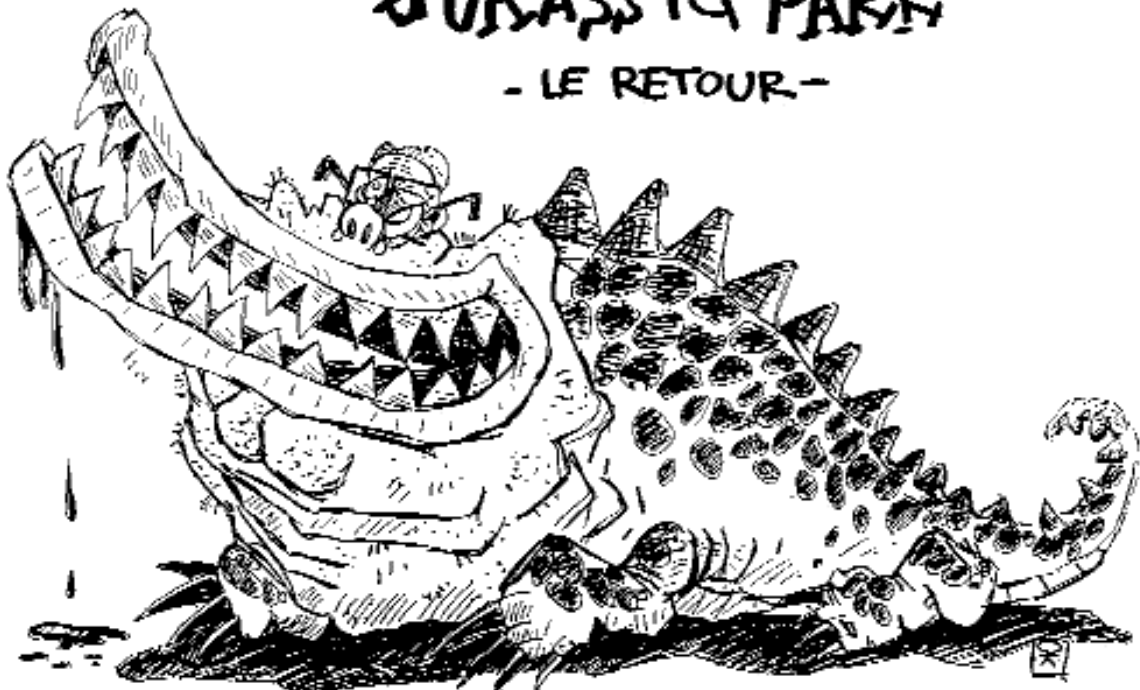
Officiellement : le FN fut créé en 1972 pour coaliser les groupuscules d'extrême droite principalement issus de l'OAS et du combat pour l'Algérie française autour d'ordre nouveau en vue des élections.

Officieusement : Cette coalition était soutenue et financée par Jacques Foccart et Irwing Brown avec les fonds de l'Elysée (Président de la République française : Georges Pompidou) et de l'OTAN pour faire face aux communistes de l'extrême gauche et du PC. (...) Après la dissolution du SAC (Service d'Action Civique) de Jacques Foccart, l'appareil d'état français se trouva démuné de mercenaires pour intervenir dans le domaine réservé africain. (...) Jacques Foccart et son successeur François de Grossouvre organisèrent alors le DPS (département Protection Sécurité) au sein du FN pour disposer de gros bras en France et de mercenaires pour les actions en Afrique.

Source : Réseau Voltaire
<http://www.reseauvoltaire.net/>



JURASSIC PARK - LE RETOUR -



Après dix ans

Que s'est-il passé en dix ans depuis le premier Sommet de la Terre à Rio. D'après les fanatiques du capitalisme, l'unique fait à retenir est une augmentation de 50% de la production mondiale. Le fait que l'aide au pays du sud ait diminuée d'un tiers durant la même période ne semble pas les ébranler. Ni l'augmentation des gaz à effet de serre d'environ 10%. Ni la formidable explosion des inégalités.

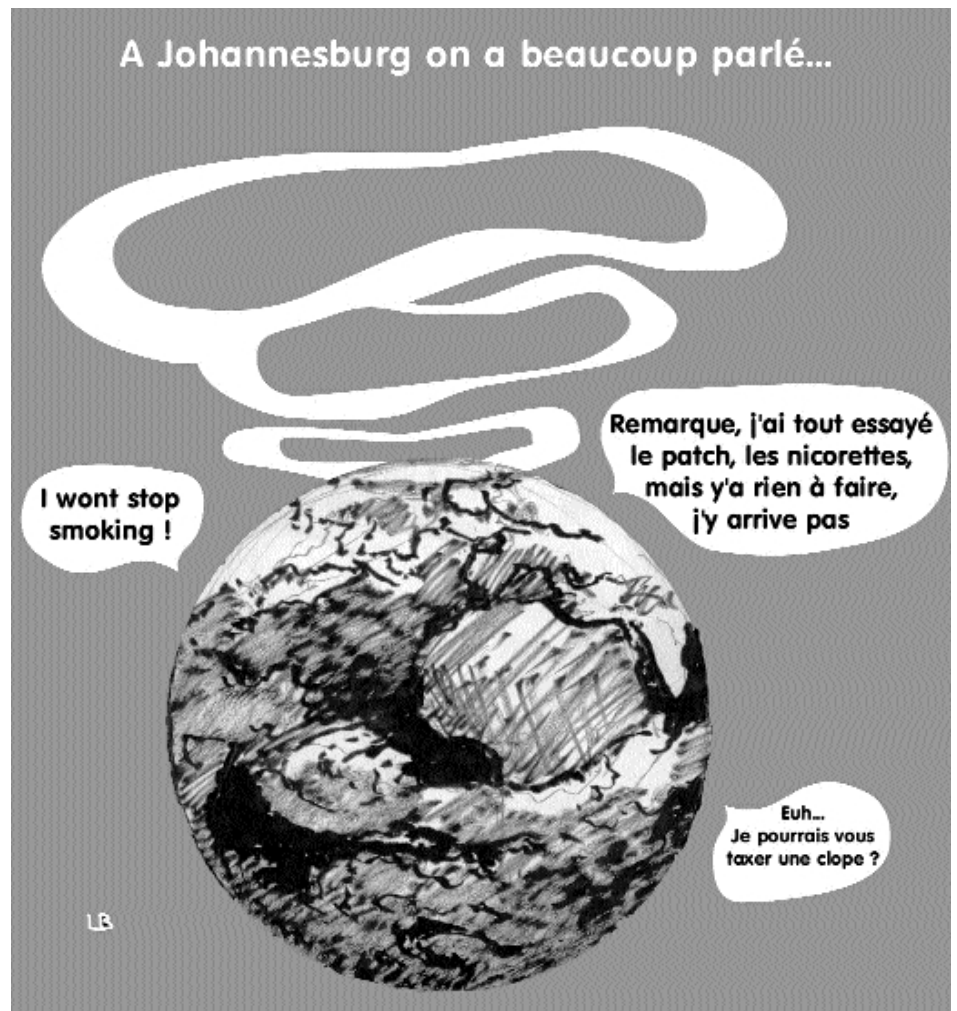
Rappelons quelques chiffres en vrac : 15% de la population du globe détient 80% du PIB mondial, les deux cent vingt-cinq plus grosses fortunes du monde représentent un total de plus de 1 000 milliards de dollars, soit l'équivalent du revenu annuel de 47% des plus pauvres de la population mondiale (2,5 milliards de personnes), la fortune des trois individus les plus riches du monde dépasse la richesse cumulée des habitants des 48 pays les plus pauvres... Au sein de l'Union européenne, il y a 50 millions de pauvres et 18 millions de chômeurs, les pays industrialisés imposent aux pays en développement des taxes sur les importations quatre fois plus élevées que celles qu'ils se fixent entre eux, le chiffre d'affaires de General Motors est supérieur au PIB du Danemark ; celui d'Exxon-Mobil dépasse le PIB de l'Autriche, chacune des cent principales entreprises globales vend plus que n'exporte chacun des cent vingt pays les plus pauvres, ces firmes contrôlent 70% du commerce mondial...

A l'époque du sommet de Rio, la mondialisation n'était pas encore un des thèmes principaux de la réunion. Le thème principal était l'environnement. Depuis, les états-unis, principal pollueur (pour le moment), de la planète a fait savoir qu'ils ne tiendraient pas leurs engagements (en dix ans l'augmentation des gaz à effet de serre rejeté par ce pays est d'environ 20%). Ainsi que le Canada et l'Australie. D'un autre côté la destruction des forêts et des espèces animales est devenu inéluctable tant la déréglementation a fait son oeuvre. Le sommet de 1992 a-t-il permis d'avancer ? J'en doute. A-t-il même seulement mis un frein à la destruction de notre planète ? Même réponse.

La rentrée 2002 a commencé par le Sommet mondial sur le développement durable. Malgré son joli nom, en quoi consiste cette réunion ? Depuis le sommet de Rio, le plus grand nombre de pays et de gouvernements se sont réunis pour réfléchir (sic) sur les problèmes de notre planète. Plus de 50 000 personnes y étaient présentes. L'état Sud-Africain a payé 52 millions d'euros. Le thème principal abordé était la mondialisation. Quelles seront les conséquences de ce sommet qui vient

croire en des avancées grâce aux grands qui se retrouvent dans ces réunions disproportionnées. Rester vigilants et agir afin d'obtenir réellement un changement sensible. A bon entendeur, salut !
A.L.

la fortune
des trois individus
les plus riches
dépasse
la richesse cumulée
de 48 pays...



d'avoir lieu pour les dix années à venir ? Espérons-le moins à l'encontre de son objectif que celles du sommet de Rio pour l'environnement (j'entends pour ceux qui n'en profiteront pas, c'est à dire plus de 70% des individus de notre planète). Surtout, ne pas

Sources :
*Le monde
Courrier international
La grande désillusion,
Joseph E. Stiglitz*

Toi qui est né libre

Toi qui est né libre, tu ne crois pas un jour devoir porter des chaînes et celles qui te poussent chaque jour autour des chevilles, tu ne les vois pas. Quand tu auras pris conscience de leur poids, tu ne pourras plus t'en défaire ; Seule, la mort saura te libérer de leur terrible fardeau. Tu devras mourir sous leur poids ou mourir pour que tes enfants ne connaissent pas le même sort ; ce sera ton dernier choix. Celui de nos ancêtres morts pour que nous naissions libres. Morts pour mourir dignes. Morts ou bafoués, emprisonnés, torturés, broyés, détruits. Ne l'oublions pas. N'oublions pas que si nous pouvons aujourd'hui parler librement, c'est que d'autres l'ont fait alors que c'était interdit. N'oublions pas que si notre assiette est pleine, c'est que d'autres ont préféré mourir pendus plutôt qu'affamés. Ce sont les luttes menées hier qui ont fait le monde d'aujourd'hui et ce sont les luttes d'aujourd'hui qui feront le monde de demain. Ne l'oublions pas par égard pour la mémoire de ces milliers de sacrifiés anonymes qui nous ont donné le droit d'exister. N'oublions pas ce qu'on voudrait tant qu'on oublie : la mémoire du peuple, de nos ancêtres ; notre Histoire ; la seule qui nous concerne vraiment. Ne la laissons pas mourir dans la bouche de quelques intellectuels bouffis d'orgueil qui l'utilisent et la transforment pour se faire une place au soleil de la société. Ne la laissons pas entre les mains poisseuses de quelques journalistes véreux, payés pour nous mentir chaque soir à la télévision. Réapproprions-nous notre Histoire, ses victoires et ses errements. Simplement pour ne pas devoir la revivre comme une terrible fatalité, génération après génération. Réapproprions-nous notre Histoire pour ne pas revoir mourir un jour nos fils comme nos père, jetant des pierres sur des canons.

M. L.

N'oublions pas que si notre assiette est pleine, c'est que d'autres ont préféré mourir pendus plutôt qu'affamés

